

PR1

Nettoyage de l'étang n° 3 et de la baie  
Charette à Saint-Donat

MRC Matawinie

6211-02-119



**CIMA**  
Partenaire de génie

**AVIS DE PROJET**

**RÉALISATION DES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE  
L'ÉTANG #3 ET DE LA BAIE CHARETTE**

Préparé par : *Danielle Cloutier*  
Danielle Cloutier, Ph.D. Océanographe

Vérifié par : *Robert Hamelin*  
Robert Hamelin, directeur environnement

PROJET N° J 16908B  
26 mai 2008



---

---

# DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

AVIS DE PROJET

Janvier 2001  
Mise à jour août 2005

---

---

*Développement durable,  
Environnement  
et Parcs*

Québec 

## INTRODUCTION

---

La section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) oblige toute personne ou groupe à suivre la *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement* et à obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre la réalisation d'un projet visé par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c. Q-2, r. 9). Entrée en vigueur le 30 décembre 1980, cette procédure s'applique uniquement aux projets localisés dans la partie sud du Québec. D'autres procédures d'évaluation environnementale s'appliquent aux territoires ayant fait l'objet de conventions avec les Cris, les Inuits et les Naskapis.

Depuis l'entrée en vigueur, le 18 juin 1993, de la Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets (chap. 44), tout projet d'établissement ou d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire ou de dépôt de matériaux secs, au sens du Règlement sur les déchets solides, est aussi assujéti à la procédure prévue à la section IV.1 de la Loi sur la qualité sur l'environnement.

Le dépôt de l'avis de projet constitue la première étape de la procédure. Il s'agit d'un avis écrit par lequel l'initiateur informe le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de son intention d'entreprendre la réalisation d'un projet. Il permet aussi au Ministère de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la procédure et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire avis de projet sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être présenté d'une façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents à la bonne compréhension du projet et de ses impacts appréhendés. Ce formulaire et tout document annexé doivent être fournis en trente copies. Dès sa réception par le ministère, l'avis de projet est transmis à toute personne qui en fait la demande et, comme prévu à la procédure, l'avis de projet doit être mis à la disposition du public pour information et consultation publiques du dossier.

Dûment rempli par l'initiateur du projet ou le mandataire de son choix, l'avis de projet est ensuite retourné à l'adresse suivante :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Direction des évaluations environnementales  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : (418) 521-3933  
Télécopieur : (418) 644-8222  
Internet : [www.menv.gouv.qc.ca](http://www.menv.gouv.qc.ca)

Par ailleurs, en vertu de l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale de mai 2004, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale afin qu'il soit déterminé si le projet est également assujéti à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. L'initiateur de projet sera avisé par lettre si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.

À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Date de réception
	Numéro de dossier

### 1. Initiateur du projet

<b>Nom :</b>	Municipalité de Saint-Donat
<b>Adresse :</b>	490, rue Principale ----- Saint-Donat (Québec) J0T 2C0 -----
<b>Téléphone :</b>	(819) 424-2383
<b>Télécopieur :</b>	(819) 424-5020
<b>Courriel :</b>	Charles.Robidoux@saint-donat.ca
<b>Responsable du projet :</b>	Monsieur Richard Bénéard

### 2. Consultant mandaté par l'initiateur du projet (s'il y a lieu)

<b>Nom :</b>	CIMA+
<b>Adresse :</b>	2030, boulevard de la Rive-Sud, bureau 201 ----- Saint-Romuald «Lévis» (Québec) ----- G6W 2S6
<b>Téléphone :</b>	(418) 834-2273
<b>Télécopieur :</b>	(418) 834-3356
<b>Courriel :</b>	danielle.cloutier@cima.ca
<b>Responsable du projet :</b>	Robert Hamelin, Directeur environnement

### 3. Titre du projet

#### RÉALISATION DES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE L'ÉTANG #3 ET DE LA BAIE CHARETTE

**4. Problématique, objectifs et justification du projet :** Le système de traitement des eaux usées de la municipalité de Saint-Donat comprend certains éléments dont deux lagunes de type marécage naturel, avec la lagune #1 possédant une superficie de 15,5 hectares et la lagune #2 possédant une superficie de 7,75 hectares. De plus le système comprend un lit filtrant. Le schéma d'écoulement est présenté à l'annexe 1 du présent document. Les étangs #1 et #2 comprennent tous deux un déversoir dans l'étang naturel #3. À son tour, l'étang #3 se déverse dans la baie Charette, à l'entrée du lac Blanc. L'étang naturel #3, bien que ne faisant pas partie du système de traitement des eaux usées de la municipalité, constitue un milieu tampon important entre le système d'épuration de la municipalité (étangs #1, #2 et lit filtrant) et la baie Charette.

**Objectifs et justification du projet :** La caractérisation des eaux et des sédiments de l'étang #3 et de la baie Charette, qui proviennent tous deux d'une même entité lacustre : le lac Charette, a été réalisée en 2007. Un diagnostic préliminaire de l'étang naturel #3 a été établi en vue de recommander des actions pour la réhabilitation de la baie Charette (CIMA<sup>+</sup>, 2007). Sur sept (7) stations échantillonnées, il a été noté que dans l'étang naturel #3, la profondeur moyenne de la colonne d'eau est de 70 cm et que l'épaisseur de la couche de sédiments floculants atteint en moyenne 95 cm. Ainsi, le volume d'eau de l'étang naturel #3 est estimé à 20 927 m<sup>3</sup> et le volume de sédiment floculant à 28 401 m<sup>3</sup> en prenant pour hypothèse que l'épaisseur moyenne est représentative de tout le bassin et que le fond de cet étang est plat, car aucun relevé bathymétrique n'est disponible.

Par ailleurs, la colonne d'eau de la baie Charette s'établit à une hauteur moyenne de 80 cm et l'épaisseur de sédiment floculant est estimée à 45 cm. L'accumulation sédimentaire est moins importante que dans l'étang naturel #3, bien qu'elle soit aussi préoccupante en termes de source de phosphore. Ainsi, le volume d'eau de la baie Charette est estimé à 14 072 m<sup>3</sup> et le volume de sédiment floculant est estimé à 7 915 m<sup>3</sup>, en prenant pour hypothèse que l'épaisseur moyenne est représentative de toute la baie et que le fond de celle-ci est relativement plat, car aucun relevé bathymétrique n'est disponible. Ces volumes de sédiment constituent une estimation préliminaire.

Tableau 1. Caractéristiques physiques de la colonne d'eau et des sédiments floculants de l'étang naturel #3 et de la baie Charette.

	superficie m <sup>2</sup>	colonne eau m	épaisseur sédiment m	volume eau m <sup>3</sup>	volume sédiment m <sup>3</sup>
Baie Charette	17590	0,8	0,45	14072	7915
Étang 3	29895	0,7	0,95	20927	28401

Les résultats de l'étude ont montré que la Baie Charette se situe au stade **mésotrophe** relativement à la teneur en «chlorophylle a» et **eutrophe** en regard de la concentration en «phosphore total»

dans l'eau. L'étang naturel #3 présente des caractéristiques d'un milieu **mésotrophe - eutrophe**. De plus, les deux milieux caractérisés présentent des conditions d'oxygénation favorables pour le relargage du phosphore dans la colonne d'eau. Lors de la campagne de terrain, les macrophytes présentes sur l'ensemble du plan d'eau, étaient en dégradation.

De manière générale, l'étang naturel #3 et la baie Charette sont dans une situation d'eutrophisation accélérée par une accumulation excessive de matière organique causée par une productivité primaire élevée, celle-ci engendrée par des quantités de phosphore trop importantes. Les principales sources en phosphore de la Baie Charrette sont : le fossé de la rue principale, le ruisseau naturel, le lit filtrant et l'étang naturel # 3. À l'exception du lit filtrant qui achemine ses apports en phosphore par l'entremise des eaux souterraines, toute les autres sources transitent par l'étang naturel # 3 avant de se déverser dans la Baie Charrette. Les apports en phosphore peuvent également être de diverses sources; soit le ruissellement du bassin versant, les apports diffus (ex. installations septiques) et le relargage de sédiments. La faible profondeur de ces étendues lacustres, qui est amplifiée par un taux de sédimentation qui semble très élevé, favorise l'accélération du processus d'eutrophisation. La colonne d'eau est soumise à un flux lumineux constant. Bien que la relation entre le volume du lac et la surface en contact avec l'atmosphère soit élevée, la colonne d'eau en entier, et ce pour les deux étendues, montre un déficit en oxygène à la fin de l'été, ce qui favorise le phénomène de relargage du phosphore contenu dans les sédiments vers la colonne d'eau.

Le rivage de la baie Charette comprend des résidences soit permanentes soit saisonnières. Les riverains ne pratiquent plus d'activités nautiques à cet endroit et ce, principalement à cause de la présence de plantes aquatiques envahissantes. De ce fait, la baignade est devenue impossible et la navigation de plaisance pratiquement irréalisable.

**Le principal objectif du projet** est d'enlever les sédiments provenant du système de traitement (bassins # 1, # 2 et lit filtrant) qui se sont accumulés au fil des ans dans l'étang naturel # 3 et la baie Charette. L'enlèvement des sédiments accumulés de ces deux plans d'eau favorisera le retour à l'état naturel de ces derniers par l'augmentation de la profondeur de la colonne d'eau par la réduction de la charge de phosphore présente dans les sédiments provenant des bassins de traitement. À cet effet, les sédiments de l'étang naturel # 3 et de la baie Charette doivent être enlevés par dragage. À la lumière des résultats obtenus, lors de l'étude de caractérisation des sédiments des deux milieux concernés, il appert que les sédiments présents dans l'étang #3 et la baie Charette sont d'assez bonne qualité chimique, abstraction faite de leur teneur en phosphore. En fonction d'une gestion en milieu terrestre, la qualité de ces sédiments s'apparenterait à des sols dont la teneur en métaux est sous le critère de contamination générique «B».

## **5. Localisation du projet**

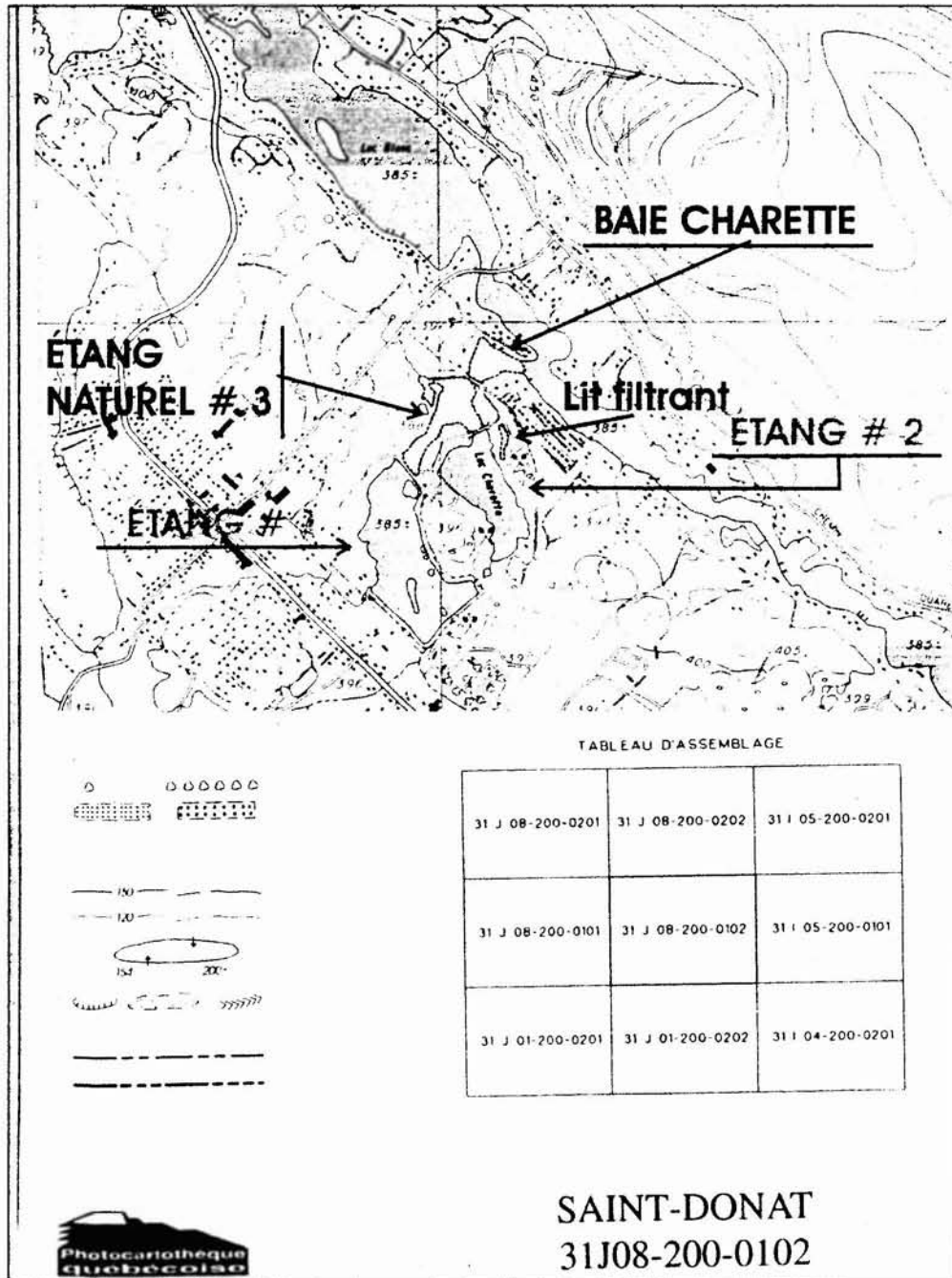
Le projet est localisé dans la municipalité de Saint-Donat. Il s'agit de l'étang naturel # 3 et de la baie Charette situés à l'emplacement des installations de l'usine de traitement des eaux usées de la municipalité. La figure 1 ci-dessous présente la localisation du site.

La baie Charrette et l'étang naturel # 3 sont la propriété du gouvernement du Québec et sont régis par la gestion du domaine hydrique du gouvernement du Québec. Ces deux plans d'eau sont



définis par les terres situées sous la cote 383.96 m

**Figure 1 Localisation de la baie Charrette et de l'étang naturel # 3, relativement aux étangs # 1 et # 2 et au lit filtrant**





**Préciser la Municipalité Régionale de Comté : Matawinie 620**

**Ajouter en annexe une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet**

Une carte topographique du secteur est présentée en annexe (annexe 2).

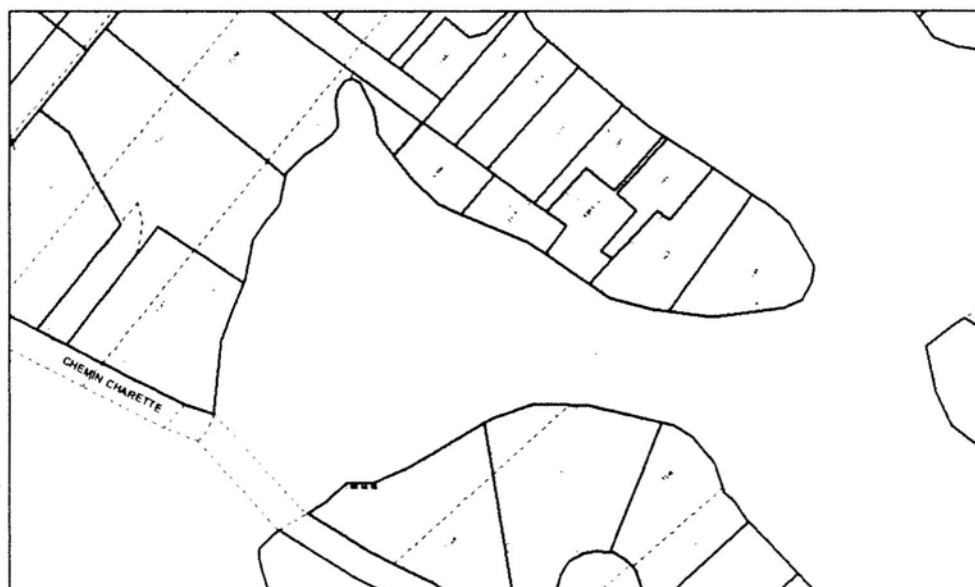
## **6. Propriété des terrains**

Selon un représentant du domaine hydrique du gouvernement du Québec, il faut définir les terrains riverains. Les tableaux 1 et 2 présentent la liste des propriétaires riverains de la baie Charrette et de l'étang naturel # 3, respectivement, alors que les figures 2 et 3 présentent la localisation des propriétés riveraines.

**Tableau 1 Liste des propriétés riveraines de la Baie Charette**

Matricule	Adresse	Propriétaire	Cadastre(s)	Adresse postale	Ville	Code postal
5031-15-3351-0-000-0000	33 CHEM CHARETTE	SIMARD SONIA	28-1-P 0L, 28-13-P 0L	33 CHEMIN CHARETTE	SAINT DONAT QC	J0T 2C0
5031-25-8284-0-000-0000	44 CHEM THIBAUT	CHAMPAGNE GILBERT	27-1 6 0L	7801 LA FONTAINE	MONTREAL QC	H1L 3H4
5031-26-5308-0-000-0000	40 CHEM THIBAUT	CHARETTE MAURICE	27-1 3 0L	40 CHEMIN THIBAUT	SAINT DONAT QC	J0T 2C0
5031-34-0240-0-000-0000	51 CHEM CHARETTE	LELIEVRE DIANE	27-1 28 0L, 27-5 5 0L	1027 RICHER R R 3	BELLEFEUILL E QC	J0R 1A0
5031-34-5157-0-000-0000	53 CHEM CHARETTE	FILION GILLES	27-1 27 0L, 27-5 4 0L	1027 RUE RICHER R R 3	BELLEFUILLE QC	J0R 1A0
5031-34-9348-0-000-0000	59 CHEM CHARETTE	POLAK ANNA	27-4-P 0L, 27-5-P 0L	59 CHEMIN CHARETTE	SAINT DONAT QC	J0T 2C0
5031-35-1281-0-000-0000	47 CHEM THIBAUT	CHOUINARD ANDRE	27-1 8 0L	344 2e BOULEVARD	SAINT JEROME QC	J7Z 3T3
5031-35-3960-0-000-0000	51 CHEM THIBAUT	LAPORTE CLAUDE	27-1 18 0L	8910 13e AVENUE	MONTREAL QC	H1Z 3L2
5031-35-7248-0-000-0000	53 CHEM THIBAUT	LORRAIN CAMILLE JEFFREY	27-1 19 0L	53 CHEMIN THIBAUT	SAINT DONAT QC	J0T 2C0
5031-16-3920-0-000-0000	29 CHEM CHARETTE	BEAUDET REMI	28-1 5 0L, 28-3 23 0L, 28-13 9 0L, 28-13 16 0L	29 CHEMIN CHARETTE	SAINT DONAT QC	J0T 2C0
5031-16-7156-0-000-0000	30 CHEM THIBAUT	LESPERANCE LYSE	28-1 4 0L, 28-13 6 0L, 28-3 8 0L, 28-1-P 0L	30 CHEMIN THIBAUT	SAINT DONAT QC	J0T 2C0

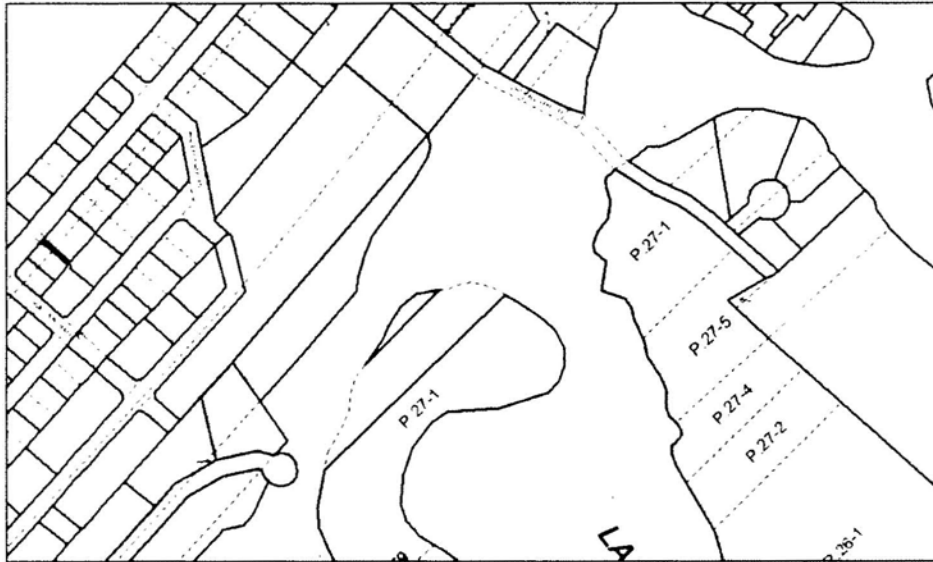
**Figure 2** Carte représentant les propriétés riveraines à la baie Charrette



**Tableau 2** Liste des propriétés riveraines de l'étang naturel # 3

Matricule	Adresse	Propriétaire	Cadastre(s)	Adresse postale	Ville	Code postal
5031-22-5520-0-000-0000	517 CHEM DOMAINE REJEAN LAVOIE	MUNICIPALITE DE SAINT DONAT	26-1-P 0L, 27-1-P 0L, 27-2-P 0L, 27-4-P 0L, 27-5-P 0L, 28-1-P 0L, 28-13-P 0L	490 RUE PRINCIPALE	SAINT DONAT QC	J0T 2C0
4931-82-4779-0-000-0000	CHEM DOMAINE REJEAN LAVOIE	LAFLEUR PHILIPPE	28-1 11 0L, 28-13 23 0L	1317 LOIGNON	TERREBONNE QC	J6W 4H3
4930-48-8951-0-000-0000	RUE DESROCHERS	LEGARE REAL	28-1-P 0L, 28-12-P 0L, 28-13-P 0L, 27-1-P 0L	63 CHEMIN DE LA MARGUERITE	SAINT DONAT QC	J0T 2C0
5031-05-0866-0-000-0000	CHEM CHARETTE	BEAUCAGE MARTIN	28-5-P 0L, 28-3-P 0L	131 CHEMIN PIED DE LA COTE	SAINT DONAT QC	J0T 2C0
4931-94-3756-0-000-0000	CHEM CHARETTE	BEAUSEJOUR GUY	28-3-P 0L, 28-5-P 0L	415 RUE PRINCIPALE	SAINT DONAT QC	J0T 2C0

**Carte représentant les propriétés riveraines à l'étang naturel # 3**



**7. Description du projet et de ses variantes**

**Pour chacune des phases (aménagement, construction et exploitation), décrire les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, incluant les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.). Décrire sommairement les modalités d'exécution, les technologies utilisées, les équipements requis, les matières premières et matériaux utilisés, etc. Ajouter en annexe tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).**

La principale composante du projet consiste à draguer les sédiments accumulés dans l'étang naturel # 3 et la baie Charette, afin d'enlever les sédiments provenant des bassins de traitement, lesquels contribuent significativement à l'eutrophisation des deux plans d'eau. L'enlèvement des sédiments entraînera une réduction significative de la charge en phosphore et permettra à la baie Charette de retrouver un caractère plus naturel, compatible avec la tenue des activités de plaisance de ce plan d'eau.

Le nettoyage de l'étang 3 permettra de redonner à ce dernier une capacité de rétention des sédiments qu'il n'a plus, afin de limiter l'apport de boues de traitement dans la baie Charette et préserver son utilisation faunique et récréative.

Pendant les travaux de dragage, il n'y a aucune activité de déboisement, de dynamitage, d'expropriation ou de remblayage prévue.

Deux méthodes de dragage des sédiments sont potentiellement utilisables pour la réalisation des travaux de dragage soit 1) drague Amphibex de la compagnie Normrock ou 2) drague sèche ou Dry DREdge. La drague l'Amphibex constitue un engin efficace pour le travail en milieu riverain

et aquatique. Économique et polyvalente, l'Amphibex se distingue également par sa puissance, sa robustesse, sa grande mobilité et ses appareils de positionnement sophistiqués. Elle est également conçue pour le nettoyage des bassins de traitement d'eaux usées.

La drague sèche quant à elle, utilise une petite benne et une pompe pour enlever les sédiments. Ce type de drague est efficace dans une faible profondeur d'eau et présente plusieurs avantages relativement aux méthodes de dragage conventionnelles, tels une moindre remise en suspension des sédiments, une grande précision dans l'emplacement des sites à draguer et une faible turbidité de l'eau. La drague a la capacité de draguer des sédiments avec un taux d'humidité relativement faible. Des concentrations solides allant jusqu'à 70% (par poids) ont été pompées avec cette drague. Un taux de prélèvement de sédiment solide aussi important peut offrir des avantages économiques en éliminant ou réduisant le processus d'assèchement des sédiments et le traitement des eaux.

L'assèchement des sédiments en vue d'en disposer s'avère également un atout non négligeable dans ce type de milieu. Cette drague possède la capacité de draguer entre les roches et les pieux. Les sédiments dragués sont entreposés dans des géotubes pour être disposés à un site d'enfouissement local.

Les déblais de dragage seront transportés dans un site d'assèchement situé à proximité des travaux. La localisation de ce site n'est pas encore connue et fera l'objet d'une recherche dans le cadre de l'étude d'impact pour l'obtention des autorisations environnementales requises. Le site d'assèchement constituera possiblement le site de disposition finale. Dans l'éventualité où cette option n'était pas retenue, les sédiments secs seront transportés dans un autre lieu pour leur disposition finale.

## **8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet**

**Pour l'emplacement envisagé, décrire brièvement les milieux naturel et humain tels qu'ils se présentent avant la réalisation du projet, ainsi que les principales contraintes prévisibles (zonage, espace disponible, milieux sensibles, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, préoccupations majeures de la population, etc.).**

À l'heure actuelle, l'étang #3 n'est plus utilisé par la population locale et riveraine tel qu'il le fût par le passé (R. Tremblay, communication personnelle). La très faible profondeur d'eau de l'étang naturel # 3 due à l'accumulation importante de matières sédimentaires flocculantes, fait en sorte que le milieu est peu propice et intéressant pour la pratique des activités récréatives. Une section complète de l'étang #3 est colonisée par des quenouilles. De plus, ce milieu présente peu de caractéristiques d'habitats propices à la faune ichthyenne. Seules certaines espèces de canards barboteurs fréquentent les étangs. Une demande d'information faite au Ministère des Ressources naturelles et de la faune (MRNF) relativement aux micromammifères, à l'herpétofaune, à l'avifaune et à l'habitat du poisson nous informe qu'aucune espèce faunique menacée, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée n'est répertoriée au CDPNQ pour le territoire visé par la requête ou à proximité de celui-ci. Il n'y a pas dans ce secteur d'habitat faunique cartographié. Le MRNF ne possède pas de données d'inventaire dans le site d'étude en ce qui a trait aux micromammifères, à l'avifaune et à l'herpétofaune. On note aussi l'absence de mentions de plantes menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées, pour la zone à l'étude. Les réponses reçues ainsi qu'un document concernant les espèces de poisson présentes au lac Blanc et un tableau

représentant les périodes sensibles pour la reproduction des poissons ont été joints à la présente (voir annexe 3).

## **9. Principaux impacts appréhendés**

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation du projet, décrire sommairement les principaux impacts (milieux biophysique et humain) susceptibles d'être causés par la réalisation du projet.

### **Impacts appréhendés :**

#### **Impacts sur le milieu physique**

Pendant la réalisation des travaux, les principaux impacts sur le milieu physique sont les suivants :

1. Augmentation de la turbidité de l'eau de l'étang #3, due à la remise en suspension des sédiments par les activités de dragage;
2. Augmentation ponctuelle du bruit, due à la présence de machinerie sur le site des travaux;
3. Augmentation de la circulation locale pendant la période des travaux, due à la présence de la machinerie (transport des sédiments excavés vers un site d'assèchement et ou de disposition);
4. Accroissement de la qualité naturelle des sites pour l'établissement de la faune aviaire, ichthyenne et de la flore;
5. Diminution des quantités de phosphore relativement aux quantités mesurées récemment et retour à un niveau trophique acceptable.

#### **Impacts sur le milieu biologique**

1. Réduction de la flore macrophyte dans l'étang #3 et la baie Charette, notamment de *Ceratophyllum* (cornifle) qui est considéré comme une nuisance par certains riverains, et de *Élodea* ou *Patomogeton* (LBHA, 2007);
2. Accroissement après les travaux de la qualité naturelle des sites pour l'établissement de la faune aviaire, ichthyenne et de la flore;
3. Retour possible des activités nautiques de plaisance.

#### **Impacts sur le milieu humain**

1. Accroissement, après les travaux de dragage, de la qualité naturelle des sites et possibilité d'accès pour les riverains;
2. Retour de la pratique des activités de plaisance.

## **10. Calendrier de réalisation du projet**

Indiquer le calendrier selon les différentes phases de réalisation du projet et en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

La municipalité prévoit aller en appel d'offres en juin 2008 pour la réalisation de l'étude d'impact. Les études seront réalisées en 2008-2009 et l'obtention des permis est prévue pour l'été 2009. L'appel d'offres pour la réalisation des travaux est prévu pour l'été 2009.

Les travaux devraient se réaliser à l'automne 2009.

### **11. Phases ultérieures et projets connexes**

Mentionner, s'il y a lieu, les phases ultérieures du projet et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Aucun projet connexe en cours ou prévu.

### **12. Modalités de consultation du public**

Mentionner, s'il y a lieu, les diverses formes de consultation publique prévues au cours de l'élaboration de l'étude d'impact.

La municipalité a tenu une séance du conseil en novembre 2007, afin de discuter la problématique de la dégradation de la baie Charette avec les citoyens et les résidants de la baie Charette. M. Serge Assel du MDDEP régional et M. Kamal Boulhrous, de la Direction des Infrastructures (MAMR) ont participé à ces rencontres.

D'autres séances du conseil sont prévues pour suivre l'évolution des études (amélioration du traitement, nettoyage de l'étang naturel # 3 et de la baie Charette).

### **13. Remarques**

Inscrire tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet et au besoin, annexer des pages supplémentaires.

Rapport de la baie Charette phase 1, rapport du contrôle des plantes aquatiques.

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le 09 mai 2008

par 



## **Références**

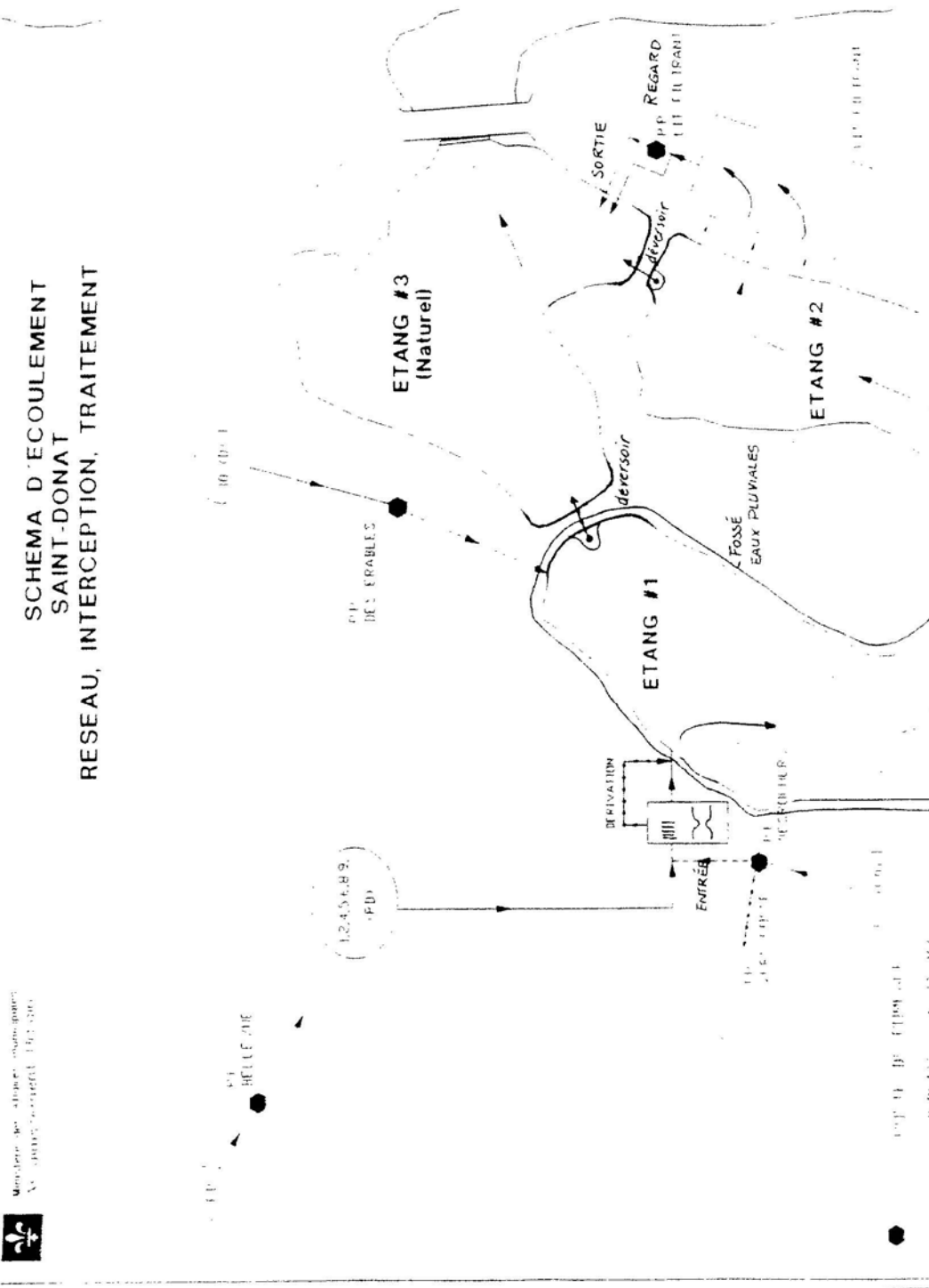
---

CIMA+, 2007. Baie Charette, Phase I, Étude. Ville de Saint-Donat. Projet no. J16907A. 30 pages.

LBHA, 2007. Étude de la problématique de la végétation aquatique dans la baie Charette. Ville de Saint-Donat. Dossier no. M7838-00. 5 pages + annexes.

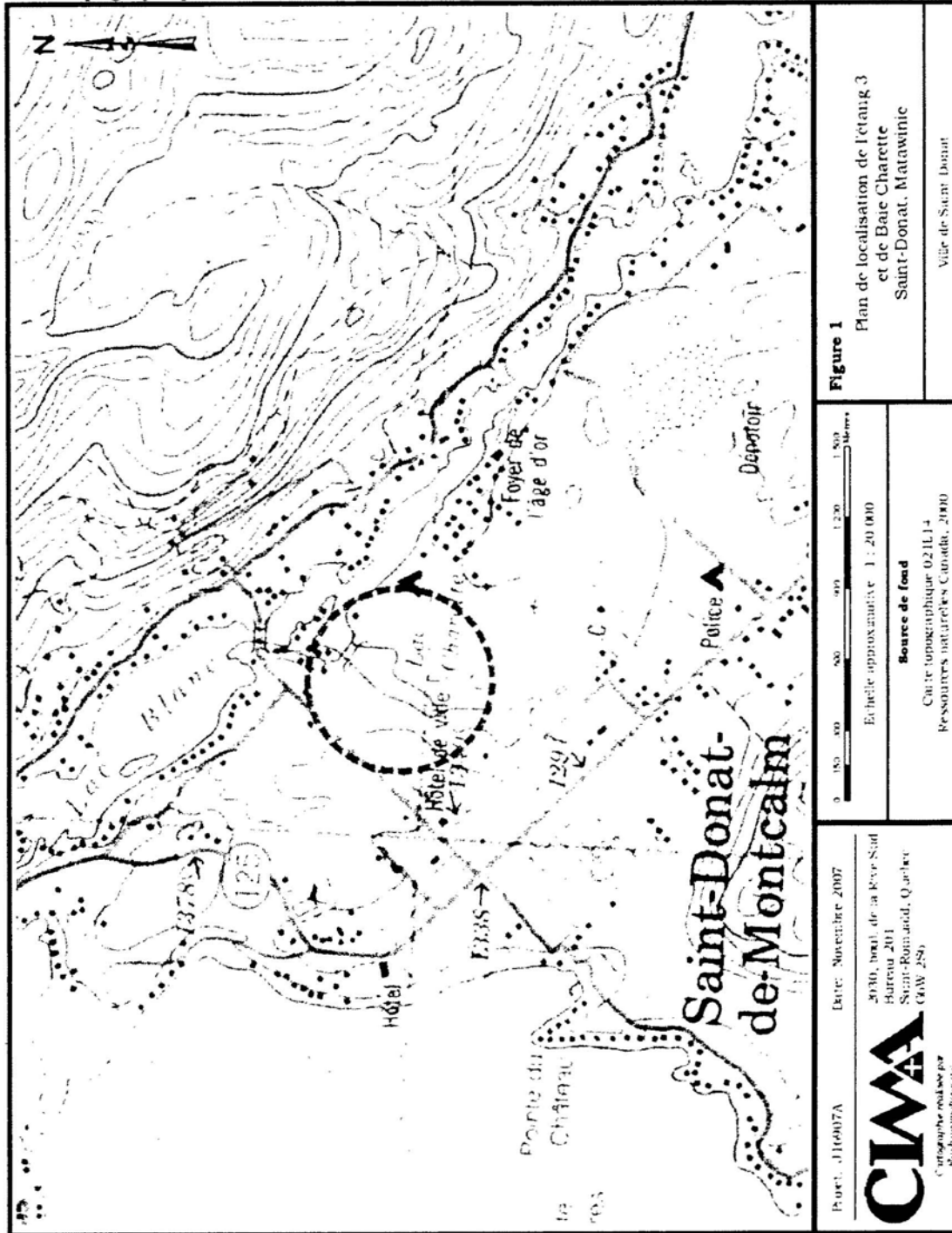
**ANNEXE 1**

Schéma d'écoulement entre les étangs # 1 et #2 et déversoirs dans l'étang naturel # 3.



**ANNEXE 2**

Carte topographique de la zone d'étude montrant la localisation du site des travaux



**ANNEXE 3**

**De :** isabelle.falardeau@mddep.gouv.qc.ca [mailto:isabelle.falardeau@mddep.gouv.qc.ca]

**Envoyé :** 10 avril 2008 09:31

**À :** Frédéric Willeme

**Objet :** Demande CDPNQ flore, projet J108503

Bonjour

En réponse à votre demande d'information concernant les espèces floristiques menacées ou vulnérables de la région de Saint-Donat relativement au projet de dragage et de nettoyage, veuillez prendre connaissance de ce qui suit.

Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) est un outil servant à colliger, analyser et diffuser l'information sur les espèces menacées. Les données provenant de différentes sources (spécimens d'herbiers et de musées, littérature scientifique, inventaires récents, etc.) sont intégrées graduellement et ce, depuis 1988. Une partie des données existantes n'est toujours pas incorporée au centre si bien que l'information fournie peut s'avérer incomplète. Une revue des données à être incorporées au centre et des recherches sur le terrain s'avèrent essentielles pour obtenir un portrait général des espèces menacées du territoire à l'étude. De plus, la banque de données ne fait pas de distinction entre les portions de territoires reconnues comme étant dépourvues de telles espèces et celles non inventoriées. **Pour ces raisons, l'avis du CDPNQ concernant la présence, l'absence ou l'état des espèces menacées d'un territoire particulier n'est jamais définitif et ne doit pas être considéré comme un substitut aux inventaires de terrain requis dans le cadre des évaluations environnementales.**

Suite à la consultation des informations du CDPNQ, nous vous avisons de l'absence, pour votre zone à l'étude sous évaluation, de mentions de plantes menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, nous demeurons disponibles pour répondre à vos questions.

### **Isabelle Falardeau**

Répondante de la Loi sur l'accès aux documents

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de

Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides

Ministère du Développement durable,

de l'Environnement et des Parcs

100, boul. Industriel

Repentigny (Québec)

J6A 4X6

tél: (450) 654-4355 poste 277

fax: (450) 654-6131

-----Message d'origine-----

**De :** Frédéric Willeme [mailto:Frederick.Willeme@cima.ca]

**Envoyé :** 8 avril 2008 13:17

**À :** Falardeau, Isabelle (R14)

**Objet :** Demande CDPNQ flore, projet J108503

Bonjour,

Je vous informe par la présente, que la mairie de la municipalité de Saint-Donat a mandaté CIMA+ pour effectuer le nettoyage de l'étang #3 et le dragage de la baie Charette de la municipalité de Saint-Donat.

Les coordonnées centrales des travaux sont les suivants (portée à 500 m autour de ce point) :



45° 33' 20" Nord  
73° 47' 32" Ouest

Dans le but de planifier les travaux reliés à ces activités, de manière à minimiser les effets sur le milieu, j'aimerais connaître les contraintes environnementales pouvant être associées à ce projet. Pour ce faire, j'aurais besoin d'obtenir toutes informations pertinentes relativement aux espèces susceptibles (plantes rares et espèces menacées) d'être présentes dans l'aire des travaux.

Si de plus amples informations vous étaient nécessaires pour répondre à ma requête, n'hésitez pas à communiquer avec moi, par téléphone au numéro suivant : (418) -834-2273 p 409.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette correspondance et vous pris d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Frédéric Willème**, Technicien en protection de l'environnement

**CIMA+ s.e.n.c.**

2030 boul. de la Rive Sud #201  
St-Romuald (Québec)  
Canada G6W 2S6

T: (418) 834-2273 ext. 409

F: (418) 834-3356

C: [fredenck.willeme@cima.ca](mailto:fredenck.willeme@cima.ca)

**De :** Jocelyne.Brisebois@mrnf.gouv.qc.ca [mailto:Jocelyne.Brisebois@mrnf.gouv.qc.ca]  
**Envoyé :** 13 mai 2008 15:09  
**À :** Frédérick Willeme  
**Objet :** Demande de renseignements

Repentigny, le 13 mai 2008

Monsieur Frédérick Willeme  
CIMA+  
2030 boul. de la Rive Sud, # 201  
Saint-Romuald (Québec)  
G6W 2S6

Objet: Requête concernant la présence d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées pour un projet de nettoyage de l'étang no 3 et le dragage de la baie Charrette de la municipalité de Saint-Donat  
N/D: 9015-00-01-2008- 785

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'information du 18 avril 2008 concernant l'objet en titre.

Le CDPNQ collige, analyse et diffuse l'information disponible sur les éléments prioritaires de la biodiversité. Pour les espèces floristiques, le traitement est assuré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) alors que pour les espèces fauniques, la responsabilité incombe au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

Depuis 1988, les données provenant de différentes sources (spécimens d'herbiers et de musées, littérature scientifique, inventaires récents, etc.) sont intégrées graduellement au système de gestion de données. Les informations consignées reflètent l'état des connaissances. Ainsi, certaines portions du territoire sont méconnues et une partie des données existantes soit, n'est pas encore intégrée au système, présente des lacunes quant à la précision géographique ou encore, a besoin d'être actualisée ou davantage documentée. **Par conséquent, l'avis émis par le CDPNQ concernant un territoire particulier ne doit pas être considéré comme étant définitif et un substitut aux inventaires requis.** Dans cette éventualité, nous apprécierions obtenir les données brutes recueillies afin de bonifier notre système d'information.

Après vérification, aucune espèce faunique menacée, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée n'est répertoriée au CDPNQ pour le territoire visé par votre requête ou à proximité de celui-ci.

Il n'y a pas dans ce secteur d'habitat faunique cartographié. Vous trouverez ci-joint un document concernant les espèces de poisson présentes au lac Blanc ainsi que le tableau représentant les périodes sensibles pour la reproduction des poissons. Finalement nous ne possédons pas de données d'inventaire dans votre site d'étude en ce qui a trait aux micromammifères, à l'avifaune et à l'herpétofaune.

En espérant ces renseignements satisfaisants et utiles à vos besoins, nous vous remercions de l'intérêt porté à l'égard du CDPNQ et demeurons disponibles pour répondre à vos questions. Pour un complément d'information, je vous invite à visiter le site web du CDPNQ : [www.cdpmq.gouv.qc.ca](http://www.cdpmq.gouv.qc.ca).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jocelyne Brisebois, technicienne de la faune  
*Pilote régionale CDPNQ-volet faune*

*Jocelyne Brisebois*, technicienne de la faune  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
Secteur Faune Québec  
Direction de l'aménagement de la faune de Lanaudière  
100, boul. Industriel  
Repentigny (Québec) J6A 4X6  
☎ 450-654-7786 poste 247  
☎ 450-654-0482  
[jocelyne.brisebois@mrfn.gouv.qc.ca](mailto:jocelyne.brisebois@mrfn.gouv.qc.ca)

**Pièce jointe :**

**1. Caractéristiques du milieu :**

Le lac Blanc ( $\pm 37$  ha) est situé immédiatement en aval du lac Archambault et constitue le début de la rivière Ouareau. Ce lac est fortement occupé par des propriétaires de chalet. Pour des raisons inhérentes à la faible qualité de l'eau potable dans les puits de surface ou souterrains, plusieurs riverains désirent construire des prises d'eau à même les plans d'eau situés à proximité de leur résidence afin de subvenir aux besoins domestiques en eau courante.

La faune aquatique du lac Blanc est diversifiée (achigan, touladi, perchaude, éperlan, ouananiche). Au pont de la route 125 (Pont Coutu), la décharge du lac Archambault dans le lac Blanc est connue à titre de frayère pour l'éperlan arc-en-ciel. Le touladi s'y rassemble le printemps, vraisemblablement en provenance du lac Ouareau, pour s'alimenter d'éperlans. Des pêcheurs nous ont rapporté des observations à cet effet.

Le fond du lac Blanc est constitué de sable et gravier. La profondeur s'accroît rapidement à  $\pm 15$  pieds du bord de l'eau en période d'étiage.

## PÉRIODE CRITIQUE DES POISSONS

### Région Lanaudière

Espèces	Dates
<b>Plaine</b>  <b>Achigan</b> Brochet Doré Esturgeon Maskinongé Perchaude	<b>15 mars au 15 juillet</b>
<b>Montagne</b>  Brochet Doré Perchaude	<b>15 avril au 30 juin</b>
Omble de fontaine Touladi	<b>15 septembre au 1<sup>er</sup> juin</b>
Ouananiche	<b>1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> juin</b>

N:\Dossiers\_Faune\Poissons\période critique-poissons..doc